

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PARC DE SCEAUX
45 avenue Lulli 92330 SCEAUX

Association déclarée régie par la loi du premier juillet 1901.
Association fondée le 4 septembre 1930.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 DECEMBRE 2004

La séance débute à 20 heures après la signature des feuilles de présence.

L'ordre du jour comporte :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Elections au conseil d'administration
- Questions diverses

1° RAPPORT MORAL PRESENTE PAR LA PRESIDENTE NICOLE DUTHEIL.

Que s'est-il passé depuis notre dernière assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2003 :

- Le Bureau s'est réuni sept fois : 11 février, 8 mars, 6 avril, 14 mai, 24 septembre, 20 octobre, 5 décembre.
- Le Conseil s'est réuni trois fois : 12 janvier , 1^{er} juillet, 26 novembre .

Les points principaux qui ont été examinés sont toujours les questions d'urbanisme afin que les règles du Cahier des Charges soient respectées.

1. Le terrain laissé libre par l'ancienne sous-préfecture.

Après avoir réfuté plusieurs projets d'immeubles d'habitation, la proposition FONCIA d'un immeuble de bureaux a été acceptée. Les travaux sont en cours . Nous veillons de près à la bonne application du protocole d'accord qui existe entre FONCIA et notre association.

2. Constructions en infraction des 19 rue Paul Couderc et 23 avenue Franklin Roosevelt à Sceaux.

Pour le 19 rue Paul Couderc, le Tribunal Administratif nous a pendant des années donné toujours raison jusqu'à notre dernière requête. Pour le dernier permis de construire identique à ceux qui ont été annulés une irrecevabilité purement formelle due à notre avocat, a conduit le Tribunal Administratif à rejeter notre requête entraînant la perte de chance de succès de notre recours. Le permis de construire s'est donc trouvé validé et notre avocat nous indemniserà.

Au Tribunal Civil où nous sommes maintenant, un expert a été nommé par le tribunal de Grande Instance de Nanterre, pour examiner notamment l'impact de l'escalier construit en partie sur la zone non aedificandi de 5 mètres , en infraction à notre Cahier des Charges. L'expertise est en cours. L'affaire viendra ensuite devant la Cour d'Appel de Versailles.

Pour le 23 avenue Franklin Roosevelt, le Tribunal Administratif nous a donné, là aussi, satisfaction notamment pour violation des règles du POS. La Municipalité de Sceaux ayant interjeté appel, nous attendons le jugement de la Cour Administrative d'Appel.

Dans les deux cas, il s'agit du même pétitionnaire.

Pour ces procédures complexes tant au Tribunal Administratif qu'au Civil, nous avons des avocats spécialisés, dont l'un est habilité à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat. Les montants des honoraires sont évidemment élevés ; mais nous nous devons de faire sanctionner ces permis de construire autorisés en violation des règles de notre Cahier des Charges et des règles du POS.

En dehors de ces deux constructions pour lesquelles nous devons nous battre sur le plan judiciaire, les affaires d'urbanisme que nous avons à régler trouvent leur solution à l'amiable.

3. *Zone Trente. Circulation dans le lotissement.*

Vitesse : L'importante question de la zone trente a fait l'objet d'une pétition représentant la quasi-totalité des riverains des avenues Le Brun et Le Nôtre. Tous les riverain souhaitent ardemment la limitation de la vitesse voire une zone trente. Malheureusement aucun accord n'est encore intervenu .

La limitation de vitesse est rendue d'autant plus nécessaire que les voitures, camions et autocars empruntent les avenues Le Brun et Le Nôtre comme voie de délestage de la N20. La vitesse malgré les feux est excessive et rend ces deux avenues dangereuses.

Le problème devra être examiné sérieusement, d'autant plus que la N20 va être réaménagée dans les prochaines années.

Aux dernières nouvelles le département étudie des solutions. La ville d'Antony attend donc une proposition du Conseil Général. Quant à elle, la ville de Sceaux souhaite que cette affaire avance. Aussi, lors de la dernière réunion « Zone trente-ville de Sceaux » il a été décidé pour notre quartier d'organiser un groupe de travail composé des représentants de la ville de Sceaux, du C.A.U.E. , de l'A.B.F. et du Conseil Général. Son objectif est de proposer des solutions pour ralentir la circulation « de façon esthétique ». Nous serons également consultés.

Stationnement : Le stationnement devient de plus en plus anarchique. Il faut absolument trouver des solutions et nous vous en reparlerons.

4. *Aménagement de la place face à la station RER Parc de Sceaux.*

Les travaux sont maintenant terminés. La visibilité est totale et de ce fait la sécurité est renforcée.

5. *Sécurité dans le lotissement.*

Ce problème reste régulièrement soulevé par certains riverains. Nous avons , comme vous le savez, rencontré des sociétés de gardiennage. Aucune proposition ne nous est apparue convaincante, même à prix élevé.

Nous rappelons que de nombreux riverains ont installé des systèmes d'alarme et certains ont des contrats de télésurveillance et qu'une des meilleures protections est la bonne entente entre voisins.

6. *Le journal « Le Riverain du Parc de Sceaux »*

Vous en avez tous reçu le premier numéro. C'est un événement important. Le Conseil d'Administration de l'association a considéré que, pour vous entretenir de ses actions et des faits marquants , un journal serait le bienvenu.

Nous souhaitons que ce journal soit le votre et qu'il devienne un véritable « courrier des lecteurs ».

Nous publierons vos textes, faites nous part de vos suggestions, prenez contact avec nous.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

2° RAPPORT FINANCIER.

Les comptes font ressortir que l'année 2004 se trouve légèrement bénéficiaire.
La cotisation reste fixée à 30 euros pour l'année 2005.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier.

3° ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Tous les administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité.

Mesdames DUTHEIL et LE BER. Messieurs BOUTIGNY, CUSSON, GRIMA, HERBAIN, PINCHEMEL, VIDAL.

4° QUESTIONS DIVERSES : POINTS AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSION.

- Niveau sonore du RER
- Aménagement des trottoirs et descentes de trottoirs pour les handicapés
- Réfection des trottoirs dans certains quartiers du lotissement
- Mise en place à la station Parc de Sceaux d'un escalier roulant ou d'un ascenseur.
- Impact sur le lotissement des prochains travaux de la N20 et de la Croix de Berny en particulier dans le cadre de l'installation du T.V.M. (Trans Val de Marne)

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale proprement dite étant épuisé, la séance est levée à 21 heures trente.

La soirée se poursuit alors avec la conférence de Monsieur Jean François Dewilde annoncée dans la convocation à l'Assemblée Générale.

La Présidente en présentant le conférencier, rappelle aux participants combien la préservation des arbres de nos jardins participe à la qualité de notre environnement.

M. Dewilde, responsable de l'Unité Botanique et Scientifique au Conseil Général des Hauts de Seine, nous fait l'honneur de reproduire la conférence qu'il a donnée la veille, au Conseil Général. Coordinateur du recensement des arbres remarquables de notre département, il est également à l'origine des mesures que le Conseil Général a prises pour que ces arbres soient mis en valeur, car ceux-ci constituent un patrimoine précieux et difficilement remplaçable.

M. Dewilde à l'aide de projections numériques, a brillamment développé de nombreux points portant sur les arbres en milieu urbain Il nous a fait partager pendant plus de deux heures son savoir et sa passion .

La Présidente indique que M. Dewilde est l'auteur du livre « **L'arbre remarquable** » qui est disponible seulement au Conseil Général (tel : 01 41 13 00 90).

La soirée se termine à minuit autour d'une collation.